

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS  
DU  
CONSEIL DU GROUPE DES 11<sup>e</sup> ET 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENTS**

**- Séance du 28 juin 2023 -**

**Présidence de Monsieur Sylvain SOUVESTRE, Maire d'Arrondissements.**

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents **27** membres.

**23/037/VDV**

**DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE L'INCLUSION - Attribution de subventions à des associations agissant en faveur des droits des femmes - 1ère répartition 2023.**

23-39740-DSPI

**MONSIEUR LE MAIRE DU 6<sup>ème</sup> SECTEUR SOUMET AU CONSEIL DES 11<sup>ème</sup> ET 12<sup>ème</sup> ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.**

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur le rapport suivant :

La Ville de Marseille s'est engagée dans un projet politique, qui vise à faire de Marseille une ville plus juste, plus verte, plus proche et plus démocratique. La politique sociale mise en œuvre par la Ville s'inscrit dans cette perspective à laquelle elle entend contribuer de façon déterminante.

C'est ainsi que la Ville a décidé d'aider certaines associations qui, dans notre cité, œuvrent en faveur des droits des femmes en s'investissant dans des domaines tels que :

- la défense des droits des femmes ;
- l'égalité femmes / hommes, dans tous les actes de la vie courante ;
- la lutte contre la maltraitance faite aux femmes.

Après examen des dossiers qui nous sont parvenus, une première répartition des crédits de l'année 2023, d'un montant de 202 600 Euros (deux cent deux mille six cents Euros) dont 6 300 Euros à des associations du secteur, est soumise à notre approbation.

Sont annexées à ce rapport, les conventions des associations subventionnées.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS  
VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES  
OUÏ LE RAPPORT CI-DESSUS**

**DÉLIBÈRE**

**ARTICLE 1** Des subventions sont attribuées à des associations de notre secteur œuvrant en faveur des droits des femmes au titre de l'année 2023 :

Tiers	Association	Adresse	Dossier N°	Montant en Euros
04390 8	LE CLUB DES MARSEILLAISES	27 B, boulevard Notre-Dame La Sauvadoure Eoures 13011 Marseille	EX021915	4 000
110447	AJC MARSEILLE SPORT ET CULTURE	35 route des 3 Lucs à La Valentine 2ème Étage 13012 Marseille	EX022299	300
011577	ASSOCIATION FAMILIALE DU CENTRE SOCIAL BOIS LEMAITRE (AFAC)	Avenue Roger Salzman Villa Emma 13012 Marseille	EX022554	2 000

**ARTICLE 2** Sont approuvées les conventions ci-annexées.

Monsieur le Maire de Marseille ou son représentant est autorisé à signer ces conventions.

**ARTICLE 3**

Le montant de la dépense, 202 600 Euros (deux cent deux mille six cents Euros), dont 6 300 Euros à des associations de secteur, sera imputé sur les crédits inscrits au Budget Primitif 2023, service 03383, chapitre 65.

**Le présent projet de délibération  
mis aux voix a été adopté à l'unanimité**

**Vu et présenté pour son  
enrôlement à une séance  
du Conseil d'Arrondissements**

**Il est donc converti en délibération  
du Conseil des 11<sup>ème</sup> et 12<sup>ème</sup>**

**LE MAIRE des 11<sup>ème</sup> - 12<sup>ème</sup> Arrondts  
Sylvain SOUVESTRE**